COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du MURETAIN

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

N° 2016.007
OBJET :
Création/suppression de postes à temps complet et non complet.

- en exercice : 45
- présents : 39
- absent excusé : 1
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 44

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS du ~~CONSEIL DE COMMUNAUTE~~

REÇU LE : - 1 MARS 2016 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

Date de la convocation : 16 février 2016.

L'an deux mille seize, le 23 février à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Labarthe-sur-Lèze, Salle du Centre Culturel sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs SERE, DELAHAYE, ROUCHON, ZARDO, BENESSE, RUEDA, GERMA, RAYNAUD, DULON, SOTTIL, CAUSSADE, MARIN, KRIER, CHOUARD, HERNANDEZ, LALANNE, SUAUD, LACAMPAGNE, ORESTE, TENE, SUTRA, RENAUX, ESPINOSA, ESTEVE, MESPLES, CARLIER, SEYTEL, LECLERCQ, CADAUX-MARTY, VIEU, DELSOL, COLL, GORCE, GEWISS représentant BERGIA, ISAÏA, GASQUET, MORERE, GARAUD.

Etait absent excusé : Monsieur VALADE

Pouvoirs :

Serge JOUANNEM ayant donné procuration à Philippe LALANNE
Françoise SIMEON ayant donné procuration à Pierre MARIN
Eric GAUTIER ayant donné procuration à Florence CAUSSADE
Dominique QUENNEVAT ayant donné procuration à Jean-François SUTRA
Michel PEREZ ayant donné procuration à Annie VIEU

Monsieur David-Olivier CARLIER a été élu Secrétaire de séance.

Rapporteur : Daniel LECLERCQ

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Muretain aux communes de Fonsorbes et Le Fauga à compter du 31 décembre 2013 ;

1 – Changements de temps de travail ou de filière :

A l'occasion de la réorganisation du service Enfance Prestation et de l'augmentation de temps de travail des directeurs de structures, il est proposé :

- La création de deux postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2ème ou 1ère classe ou d'adjoints d'animation territoriaux principal de 2ème ou 1ère classe à temps complet,
- La suppression corrélative d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe temps non complet 28h00, poste crée par la délibération 2012-056 du 25 septembre 2012
- La suppression corrélative d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 1ère classe temps non complet 32h00, poste crée par la délibération 2010-034 du 24 juin 2010

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue.com

↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe temps non complet 28h00, poste crée par la délibération 2013-078 du 19 novembre 2013

A l'occasion du reclassement médical d'un agent sur des missions administratives, il est proposé :
↳ La création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2ème ou 1ère classe ou d'adjoint administratif territorial principal de 2ème ou 1ère classe à temps complet,
↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, poste crée par la délibération 2011-021 du 28 avril 2011

2 – Réussites aux concours et examens professionnels

Au pôle Services de Proximité, direction Enfance Prestation, afin de permettre la nomination d'agents inscrits sur liste d'aptitude suite à leur réussite à un concours, à un examen professionnel ou à l'occasion d'une promotion interne correspondant à leurs missions il est proposé :
↳ La création de six postes d'animateurs territoriaux ou d'animateurs territoriaux principaux de 2ème ou 1ère classe à temps complet,
↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint territorial d'animation 2ème classe à temps complet, poste crée par la délibération 2014-137 du 2 décembre 2014
↳ La suppression corrélative d'un poste d'animateur territorial à temps complet, poste crée par la délibération 2009-034 du 25 juin 2009
↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal 1ère classe à temps complet, poste crée par la délibération 2012-050 du 14 juin 2012
↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint territorial d'animation 1ère classe à temps complet, poste crée par la délibération 2014-076 du 30 juin 2014
↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint territorial d'animation 1ère classe à temps complet, poste crée par la délibération 1999-46 du 23 juin 1999
↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint territorial d'animation 1ère classe à temps complet, poste crée par la délibération 2007-011 du 29 mars 2007

↳ La création de cinq postes d'agents de maîtrise ou d'agents de maîtrise principaux à temps complet,
↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, poste crée par la délibération 2013-068 du 25 Septembre 2013

↳ La suppression corrélative de trois postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe à temps complet, poste créé par la délibération 2011-021 du 28 avril 2011
↳ La suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, poste crée par la délibération 2011-090 du 15 décembre 2011

La suppression des postes actuels interviendra après titularisation des agents sur leur nouveau grade.

3 - Modifications d'organisation, recrutement:

Au pôle service de Proximité, à la Direction des piscines, suite au départ à la retraite du chef de bassin et à l'occasion de la réorganisation du service, il est proposé :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue

- La création de trois postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ou d'Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives principaux 2ème ou 1ère classe à temps complet
- La suppression corrélative de deux postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques à temps non complet 20h, poste crée par la délibération 2014-076 du 30 juin 2014
- La suppression corrélative d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques à temps non complet 32h, poste crée par la délibération 2014-076 du 30 juin 2014
- La suppression corrélative d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques hors classe à temps complet, poste crée par la délibération 2002-022 du 24 mars 2002

4 – Mise à jour du tableau des emplois:

Afin de permettre la mise à jour du tableau des emplois par la suppression de postes vacants, il est proposé :

- La suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe à temps non complet 29h45, poste crée par la délibération 2002-068 du 26 juillet 2002
- La suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet, poste crée par la délibération 2003-026 du 20 mars 2003
- La suppression d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet, poste crée par la délibération 2007-030 du 28 juin 2007
- La suppression d'un poste de technicien territorial principal de 2ème classe à temps complet, poste crée par la délibération 2009-009 du 10 mars 2009
- La suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe à temps non complet 25h, poste crée par la délibération 2011-027 du 7 juillet 2011
- La suppression d'un poste de technicien territorial à temps complet, poste crée par la délibération 2011-070 du 29 septembre 2011
- La suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, poste crée par la délibération 2012-056 du 25 septembre 2012
- La suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 16h, poste crée par la délibération 2014-011 du 16 janvier 2014
- La suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 18h15, poste crée par la délibération 2012-094 du 18 décembre 2012
- La suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, poste crée par la délibération 2012-050 du 14 juin 2012
- La suppression d'un poste de adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet, poste crée par la délibération 2002-068 du 26 juillet 2002

Ces postes seront pourvus une fois toutes les conditions statuaires exigées remplies.
La suppression des postes correspondant n'intervient qu'après avis du Comité Technique du 15 février 2016.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

APPROUVE les créations et suppressions des postes susvisés.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue

PRECISE que les crédits nécessaires au paiement de ces agents sont inscrits au budget de la Communauté.

HABILITE le Président ou à défaut ses délégués à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-Préfecture le 11/03/2016
et de la publication le 11/03/2016

Le Président,

Communauté d'Agglomération Hte-Gne du Muretain

André MANDEMENT

REÇU LE :
- 1 MARS 2016
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET